



L'infirmier est un lieu d'écoute et de soins.

Ce n'est en aucun cas un lieu de soins pour des maux antérieurs à l'arrivée au Collège ou au Lycée.

Un élève malade reste chez lui.

L'infirmière ne peut donner de médicament que sur prescription médicale qu'il faut lui apporter.

Les parents peuvent contacter l'infirmière pour toute maladie chronique qui nécessite la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.)

INFIRMERIE SCOLAIRE

L'infirmière de l'Éducation Nationale, Conseillère de Santé, veille au bien-être des élèves et contribue à leur réussite.

L'infirmier est un lieu ressource pour les élèves. Il permet d'accueillir la parole et de soutenir ceux qui en ressentent le besoin ou pour lesquels les adultes ont des inquiétudes. Dans le cadre d'un suivi, l'élève peut être convoqué à l'infirmier par l'intermédiaire de la vie scolaire.

L'infirmière dans le cadre de ses missions est tenue au secret professionnel.

Ses missions:

- Accueillir, accompagner et écouter les élèves
- Organiser les soins et les urgences et contribuer à la formation de l'ensemble des personnels
- Organiser un suivi infirmier des élèves (dépistage infirmier, PAI, dispense EPS, vaccinations...)
- Participer et mettre en place des actions d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque

L'infirmière travaille en collaboration avec les familles et l'ensemble de la communauté éducative (CPE, enseignants, assistante sociale scolaire, Proviseur...).

Elle fait partie du Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement

Elle apporte un regard professionnel spécifique et technique pour résoudre les difficultés. Elle aborde l'élève dans sa globalité et fait le lien entre la famille et l'établissement scolaire. Elle répond aux **urgences**, repère les **difficultés d'apprentissage**, contribue à l'**intégration des élèves atteints de handicap** ou de **maladies chroniques**, repère, prend en charge et oriente les élèves **en état de mal être** ou de **souffrance psychique** et assure le dépistage infirmier de certaines classes d'âge. Elle collabore également avec les professionnels du réseau de soins extérieurs à l'Éducation Nationale (médecins traitants, hospitaliers...)

A la cité internationale de Ferney-Voltaire :

Les deux infirmeries, collège et lycée (site de Ferney-Voltaire et site de Saint-Genis-Pouilly), bénéficient de la présence de quatre infirmières. Elles sont à votre disposition du lundi au vendredi.

En cas d'urgence, en l'absence de l'infirmière, un protocole est mis en place.

Infirmierie du Collège :

Madame BORY Christel

christel.bory@ac-lyon.fr

04.50.40.00.00

Lundi sur les écoles de secteur

Mardi de 9h00 à 17h00

Mercredi matin sur les écoles de secteur

Jeudi sur les écoles de secteur

Vendredi de 9h00 à 17h00

Infirmierie du Lycée, site de Ferney-Voltaire :

Madame OVTCHINNIKOV Laëtitia

Madame VERRIEST Frédérique

laetitia.ovtchinnikov@ac-lyon.fr

frederique.verriest@ac-lyon.fr

04.50.40.00.00

Lundi de 9h15 à 15h45

Mardi de 9h15 à 15h45

Mercredi de 9h à 11h15

Jeudi de 8h00 à 17h00

Vendredi de 8h00 à 16h30

Infirmierie du Lycée, site de Saint-Genis-Pouilly :

Madame RAVOT Gaëlle

gaelle.ravot@ac-lyon.fr

04.50.59.59.30

Mardi de 8h30 à 16h30

Jeudi de 8h30 à 15h30

Vendredi de 9h00 à 11h

